



# LE TAMBOUR

25 Novembre 2009

## Incinération des végétaux et déchets



Suite à des plaintes, un arrêté municipal régleme désormais l'incinération des végétaux et des déchets. Voici les prescriptions à suivre :

Article 1<sup>er</sup> : Dans les zones d'habitation, l'allumage de feux de jardin, pour l'incinération de végétaux et de déchets non toxiques, est interdit les dimanches et jours fériés et du 15 Juin au 15 Septembre. L'incinération de déchets toxiques et néfastes pour l'environnement (plastiques, produits inflammables...) est interdite toute l'année.

Article 2 : L'allumage de feux de jardin définis ci-dessus est autorisé occasionnellement et réservé aux particuliers uniquement, du 15 Septembre au 15 Juin, du lever du jour jusqu'à 16 heures.

Article 3 : Dans les zones d'habitation, il est interdit d'allumer des feux à moins de 200 mètres des zones boisées et 25 mètres des habitations et de la voie publique.

Article 4 : L'allumage des feux de jardin est interdit les jours de grands vents et sans surveillance.

Article 5 : Des mesures de surveillance strictes devront être respectées :

- ◆ Les sites d'incinération doivent être accessibles en tous temps et tous lieux aux véhicules incendie,
- ◆ Une prise d'arrosage ou une réserve d'eau de 200 litres au moins, reliée à un dispositif d'arrosage permettant de mettre l'eau sous pression, doit se situer à proximité du foyer,
- ◆ Un espace de 5 mètres autour de chaque entassement de végétaux ou de déchets à incinérer doit être démuné de toute végétation arbustive ou ligneuse,
- ◆ Les foyers doivent rester sous surveillance constante et être noyés en fin d'utilisation. Le recouvrement par de la terre est interdit.

Article 6 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 7 : La Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

### Dans ce numéro :

Permanences du Maire et des Adjoins	2
Compte rendu du Conseil Municipal Jeunes	2
Logements à louer	2
Vente de bois	2
Fête des soixanténaires	2
Gros plan sur « L'équipe B de la Guerlesquinoise - Saison 89-90 »	3
Chiens dangereux	3
Recensement militaire	3
Associations et loisirs	3
Infos	4
Les dates à retenir	4

## Permanences du Maire et des Adjoint

Voici les prochaines permanences du Maire et des Adjoint, du vendredi 18 h au lundi 8 h, en cas de mariage, décès ou de circonstances graves (accident, sinistre...). Ils sont également présents en Mairie le samedi matin.

- ◆ Week-end du 4 au 7 Décembre : Paul UGUEN
- ◆ Week-end du 11 au 14 Décembre : André RIOU

- ◆ Week-end du 18 au 21 Décembre : Martine JAOUEN
- ◆ Week-end du jeudi 24 au Lundi 28 Décembre : Rémy LE MEUR

Afin de joindre l'élu de permanence pendant ces week-ends, **vous devez appeler le 06.14.96.29.55.**

## Compte rendu du Conseil Municipal Jeunes

Le CMJ s'est réuni le lundi 16 Novembre en Mairie. Régine MORVAN, animatrice ULAMIR a présenté le bilan des activités des vacances de la Toussaint : les jeunes conseillers se sont retrouvés pour des jeux de société à Porz ar Gozh Ker, des tournois sportifs à la salle de Cleuaës, une soirée vidéo et un échange à la Résidence du Guic sur le thème des jeux anciens et nouveaux. Les résidents ont découvert les jeux vidéo actuels, en particulier la Wii, que certaines personnes âgées n'ont pas manqué de tester ! Suite à cette rencontre, une exposition sur les jeux et activités d'hier et d'aujourd'hui à la Résidence est en projet. Afin de la finaliser, le CMJ se réunit **lundi 30 Novembre** pour une séance de travail.

D'ores et déjà le programme des activités et actions de

Noël est en cours d'élaboration. Le samedi 19 Décembre et du lundi 21 au jeudi 24 Décembre, vous retrouverez les jeunes Conseillers Municipaux au Super U pour l'emballage de vos cadeaux. Ils vous proposeront de participer à une tombola (tirage au sort le jeudi 24 Décembre à 15 h 30) ; vos enfants pourront également se faire photographier avec le Père Noël.

Les déléguées du CMJ, Marjolaine LE SCOUR et Marie-Sophie DESFORGES, sont conviées à une réunion « diagnostic jeunesse » organisée par Morlaix Communauté à Plougouven le mercredi 16 Décembre à 18 h 30.

Prochaine réunion : **lundi 14 Décembre** de 18 h à 19 h en Mairie.

## Logements à louer



- ◆ Armorique Habitat nous fait part de la vacance d'un pavillon T4 (75 m<sup>2</sup>, entrée, cuisine, séjour, 3 chambres, salle de bain, garage, jardin) à Park ar C'hiviger, disponible à la

mi-Janvier 2010. Loyer : 336,15 € - Contact Armorique Habitat : Milène TONNELIER au 02.98.62.02.43. Un dossier de candidature est à retirer en Mairie.

- ◆ Un logement T3 (2 chambres, 70,33 m<sup>2</sup>) situé à

Toul Mouded est disponible dès à présent - Loyer : 416,26 € - Contact Aiguillon Construction : Nicole DANIELOU au 02.98.88.13.86. Un dossier est à retirer à la Mairie.

Par ailleurs, la Mairie tient à disposition une liste des logements à louer sur la Commune.

Elle est également consultable et mise à jour régulièrement sur le site Internet de la Commune : **www.guerlesquin.fr**, rubrique « s'installer à Guerlesquin ».

## Vente de bois

La Commune vend du bois d'élagage stocké à l'atelier communal. Le prix de la corde est de 140 €.

Cette proposition est réservée, par ordre d'inscription, aux Guerlesquinois.

**Les inscriptions sont prises en Mairie au 02.98.72.81.79.**

## Fête des classes des soixanténaires

Les soixanténaires nés à Guerlesquin ou qui résident dans notre commune se retrouveront le **Samedi 12 Décembre à 18 h** au bar Toll Toul pour l'apéritif avant de se rendre au restaurant « Chez Stéphanie » à Bolazec. Une trentaine de personnes sera présente à ces retrouvailles.

## Gros plan sur...

### « L'équipe B de la Guerlesquinaise Football - Saison 1989-1990 »



Sur cette photo vous reconnaîtrez (de gauche à droite et de haut en bas) :

♦ Job MELL, Thierry MOY, Eric MENEZ, Rémy MORELLEC, Pierre TILLY, Marcel LE COZ, Jean-Yves CLOAREC,

♦ Michel LE ROY, Jean-Michel LE GOFF, Jean-Yves LE JEUNE, Jeannot DEFAY, Jean-François MELL.

### Rappel : réglementation relative aux chiens dangereux

La loi n° 2008-582 du 20 Juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux prévoit que les propriétaires ou les détenteurs de chiens d'attaque (1ère catégorie) et de chiens de garde et de défense (2ème catégorie) doivent obtenir **auprès de leur Mairie un permis de détention au plus tard le 31 Décembre 2009**. Cette nouvelle procédure se substitue au régime de simple déclaration. La délivrance de ce permis par les Maires est subordonnée à la production de pièces suivantes : attestation spéciale établie par l'assureur, attestation

d'aptitude à la détention d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie, certificat d'identification de l'animal, de vaccination antirabique en cours de validité, certificat vétérinaire de stérilisation pour les animaux de 1ère catégorie, évaluation comportementale de l'animal effectuée par un vétérinaire habilité. A compter du 1er Janvier 2010, en cas de défaut de permis de détention et après mise en demeure de régulariser la situation sous un délai maximum d'un mois, le Maire est autorisé à faire placer le chien dans un lieu de dépôt adapté et à faire procéder à son euthanasie.

### Recensement militaire

Les Français, filles et garçons, âgés de 16 ans doivent se faire recenser dès 16 ans au cours du mois anniversaire ou dans les trois mois qui suivent. Les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser entre la date à laquelle cette nationalité leur a été notifiée et la fin du mois suivant. Il suffit de s'adresser à

la Mairie de son domicile, muni du livret de famille et de la carte d'identité. Le recensement est indispensable : il permet d'établir un dossier de candidature à un concours ou examen, d'effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) et l'inscription d'office sur les listes électorales.

### Associations et loisirs

#### ACPG-CATM : Commémoration du 11 Novembre 1918



La Municipalité ainsi que l'association d'anciens combattants ACPG-CATM avaient convié la population à l'occasion de la commémoration du 11 Novembre. Monsieur le Maire, Paul UGUEN et Edouard LE GALL, Président des ACPG-CATM, ont dans un premier temps procédé au dépôt de gerbe au monument aux morts. La jeune Lénaïg HUON a lu le message de l'Union Française des Associations de Combattants et victimes de guerre (UFAC), avant que Monsieur le Maire ne fasse part à l'assemblée du message d'Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants. Il a ensuite fait lecture de la liste des Guerlesquinois Morts pour la France (109 pendant la guerre 14-18 et 20 pendant la guerre 39-45). François HELARY a reçu l'insigne et le diplôme de porte-drapeau, en reconnaissance de 5 années de service au sein de l'association.

**MAIRIE de  
GUERLESQUIN**

Place Martray  
BP 14  
29650 GUERLESQUIN

Téléphone : 02 98 72 81 79  
Télécopie : 02 98 72 90 64  
E-mail : guerlesquin@wanadoo.fr  
Site Internet : www.guerlesquin.fr

EDITION ET PRODUCTION :  
MAIRIE DE GUERLESQUIN

DIRECTEUR DE LA  
PUBLICATION :  
PAUL UGUEN, MAIRE  
DEPÔT LEGAL :  
7 FÉVRIER 2003



## INFOS

### Centre de vaccination contre la grippe A (H1N1)

A l'attention des personnes ayant reçu les bons de vaccination : le centre de vaccination de MORLAIX - Parc des expositions de Langolvas est ouvert du lundi au vendredi de 15h à 18h30 et le samedi matin de 9h à 12h30. A partir du 2 Décembre, des séances supplémentaires auront lieu les mercredi, jeudi et vendredi, de 9h à 12h30.

*Les volontaires faisant partie des publics prioritaires, n'ayant pas reçu leur bon de vaccination doivent contacter le 3646, pour se faire éditer un bon par l'Assurance Maladie.*

### Séssion d'information sur l'habitat « Pour tout savoir »

Le Programme Local de l'Habitat de Morlaix Communauté vous propose une information gratuite qui se déroulera sur deux journées :

- ♦ **Le vendredi 11 Décembre 2009** de 14h à 17h30 à Morlaix sur le thème des relations propriétaires - locataires.
- ♦ **Le vendredi 18 Décembre 2009** de 14h à 17h30 à Morlaix sur la fiscalité locative. *S'inscrire avant le 8 Décembre au 02.98.53.23.24*

### Ne laissez pas la violence s'installer !

Vous êtes témoin ou victime de violences familiales ? Vous ne savez comment réagir ? **Judi 10 Décembre, de 14 h 30 à 16 h 30**, la Gendarmerie Nationale et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles organisent à la Mairie de Plourin-les-Morlaix une réunion d'information et de sensibilisation destinée aux témoins et victimes de violences intra-familiales : droits des victimes, démarches à entreprendre, aides possibles, solutions... En présence de M. le Procureur de la République de Morlaix, de Mme MORVAN, chargée de mission départementale du CIDFF, de personnels du 115 et d'anciennes victimes qui apporteront leur témoignage.

## Les dates à retenir

**Jusqu'au 31 Décembre** : Inscriptions sur les listes électorales - Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

### Lundi 30 Novembre

- ♦ **De 8 h 45 à 10 h** : Permanence de l'OPAH de Morlaix Communauté - Mairie
- ♦ **A 18 h** : Réunion de travail du CMJ - Petite salle des associations - Porz ar Gozh Ker

### Mardi 1er Décembre

- ♦ **De 9 h 30 à 12 h** : Permanence de M. INIZAN, Assistant social, sur rendez-vous au 02.98.88.99.90. - Mairie
- ♦ **De 14 h à 17 h** : Permanence de la Mission Locale sur rendez-vous au 02.98.15.15.50. - Mairie

**Judi 3 Décembre à 18 h** : Conseil Municipal - Porz ar Gozh Ker

**Samedi 5 Décembre à 20 h** : Repas Tartiflette par l'APE du Collège - Salle ar Blijadur

**Vendredi 11 Décembre à 20 h 30** : Spectacle de Noël de l'école Saint Joseph - Salle ar Blijadur

**Samedi 12 Décembre à 18 h** : Messe à la Chapelle Saint Jean

### Dimanche 13 Décembre

- ♦ **A 10 h** : Assemblée Générale de la FNACA - Porz ar Gozh Ker
- ♦ **A 14 h** : Spectacle de Noël de l'école du Roudour - Salle ar Blijadur

### Lundi 14 Décembre

- ♦ **De 8 h 45 à 10 h** : Permanence de l'OPAH de Morlaix Communauté : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Mairie
- ♦ **De 18 h à 19 h** : Conseil Municipal Jeunes - Mairie

**Samedi 19 Décembre à 18 h** : Arbre de Noël de l'Amicale des Communaux - Salle ar Blijadur

**Dimanche 20 Décembre à 10 h** : Assemblée Générale des ACPG-CATM - Salles des associations